



MICROFICHE N°

30480

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

PLAN QUADRIENNAL 1973 - 1976
LES CULTURES / LES MARAICHÈRES

Janvier 1973.

S O M M A I R E

Chapitres	Pages
1° Projection de la demande	1
2° Définition des objectifs et évolution du secteur	2 à 8
3° Politique du développement du secteur	9 à 12
4° Les investissements et les projets	13 à 22
5° Encadrement et emploi	23 à 24
6° Annexe : (fiches de projets)	25 à 43

Les Cultures Maraichères

1 - Projection de la demande :

1 - 1 : Demande intérieure :

La demande intérieure en produits maraichers a été établie pour 1976 sur la base des périmètres suivants :

- Taux d'accroissement démographique : 2,2 % par an
- Taux d'accroissement de la demande de consommation privée : 3,8 % par an et par tête.
- Taux d'élasticité quantité/revenu : 0,6 pour les pommes de terre et 0,43 pour les autres produits maraichers.

1 - 2 : Demande extérieure :

La demande extérieure a été établie en fonction des possibilités d'écoulement des différents produits maraichers sur les marchés extérieurs telles que définies par le S/Comité.

Les résultats de ces projections sont présentés dans le tableau ci-après :

Projection de la demande pour 1976
(en Tonnes)

	Demande intérieure		Exportation	Total
	Humaine	Semences		
Tomates	162.500	-	105.500	268.000
Pommes de terre	116.200	13.200	10.000	139.400
Melons-pastèques	144.000	-	8.000	152.000
Piments	118.000	-	6.000	124.000
Artichauts	12.000	-	13.000	25.000
Oignons	60.000	-	10.000	70.000
Petits pois	17.500	-	500	18.000
Autres légumes	242.800	-	4.600	247.400

Les Cultures Maraichères

1 - Projection de la demande :

1 - 1 : Demande intérieure :

La demande intérieure en produits maraichers a été établie pour 1976 sur la base des périmètres suivants :

- Taux d'accroissement démographique : 2,2 % par an
- Taux d'accroissement de la demande de consommation privée : 3,8 % par an et par tête.
- Taux d'élasticité quantité/revenu : 0,6 pour les pommes de terre et 0,43 pour les autres produits maraichers.

1 - 2 : Demande extérieure :

La demande extérieure a été établie en fonction des possibilités d'écoulement des différents produits maraichers sur les marchés extérieurs telles que définies par le S/Comité.

Les résultats de ces projections sont présentés dans le tableau ci-après :

Projection de la demande pour 1976
(en Tonnes)

	Demande intérieure		Exportation	Total
	Humaine	Semences		
Tomates	162.500	-	105.500	268.000
Pommes de terre	116.200	13.200	10.000	139.400
Melons-pastèques	144.000	-	8.000	152.000
Piments	118.000	-	6.000	124.000
Artichauts	12.000	-	13.000	25.000
Oignons	60.000	-	10.000	70.000
Petits pois	17.500	-	500	18.000
Autres légumes	242.800	-	4.600	247.400

2 : Définition des objectifs et évolution du secteur

A) Au niveau global :

a) La superficie :

Les superficies consacrées aux cultures maraichères ont évolué d'une manière sensible au cours de la dernière décennie. En effet elles sont passées de 34.000 ha en 1961 à 64.000 ha en 1972. L'augmentation a été obtenue grâce aux efforts importants déployés dans le domaine de l'infrastructure hydraulique et notamment par la création et l'équipement de puits de surface.

Ces superficies passeront à 71.000 ha en 1976 ce qui correspond à un accroissement ^{global} de 11 % par rapport à 1972. Cet accroissement est rendu possible par l'intensification de mise en culture des périmètres publics irrigués actuellement équipés mais insuffisamment utilisés.

b) La production

La production est passée de 370.000 tonnes en 1961 à 720.000 tonnes en 1972, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 6,3 %. Elle atteindra en 1976, 1.018.000 tonnes, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9 %. Ce volume sera réalisé grâce à l'extension des superficies telles que indiquées plus haut ainsi qu'à une amélioration dans les rendements.

En valeur aux prix constant de 1966, la production maraichère s'accroîtra au cours de la quadriennne au taux annuel moyen de 8,5 % contre 4,2 % enregistré durant la période 1962-72

B) Au niveau des espèces :

Le tableau ci-après présente l'évolution des superficies, des productions en quantité et en valeur calculée aux prix constants de 1966 et les rendements au/du IV^e ^{cours} plan.

./...

Evolution des superficies, des productions et des rendements (1972 - 1976)

	Superficie (Ha)		Production (T)		Rendement (T/ha)		Production au prix de 1966 (1000 D)					
	1972	1976	1972	1976	1972	1976	1972	1976				
	Taux d'accroissement annuel %		Taux d'accroissement annuel %		Taux d'accroissement annuel %		Taux d'accroissement annuel %					
Tomates	11.320	12.810	3,1	155.000	268.000	14,6	13,7	20,9	11,1	2.945	5.092	14,6
Pomme de terre	9.160	10.180	2,7	107.000	125.000	4,0	11,7	12,3	1,3	3.424	4.000	4,0
Maïsons et pastèques	12.320	12.820	1,0	107.000	152.000	5,2	8,7	11,9	8,2	3.424	4.864	9,2
Fiments	10.510	10.940	1,0	87.000	124.000	5,3	8,3	11,3	8,0	3.219	4.588	9,3
Signons	5.860	6.160	1,3	50.000	70.000	8,8	8,5	11,4	7,6	1.600	2.240	8,8
Artichauts	2.130	3.140	10,2	12.800	25.000	18,2	6,0	8,0	7,5	410	800	18,2
Petits pois	4.350	3.880	-2,9	18.000	18.000	-	4,1	4,6	2,9	846	846	-
Autres légumes	8.350	11.080	7,3	184.200	236.000	6,4	22,0	22,0	-	5.342	6.844	6,4
TOTAL	64.000	71.000	2,7	720.000	1018.000	9,0	11,3	14,3	6,1	21.210	29.274	8,5

Ce tableau appelle les observations suivantes :

Tomates de Saison

Le principal objectif pour cette spéculation consiste à faire augmenter la production par extension des surfaces actuellement cultivées, et en améliorant la productivité des surfaces existantes afin de :

1°/ Diminuer les coûts de production

Les superficies réservées à la tomate de saison sont de l'ordre de 11.120 ha en 1972 avec un rendement moyen de 13,5 T/ha, et une amplitude de 8 à 40 T et plus.

2°/ Faire fonctionner nos usines de transformation au moins pendant 75 J/an. En effet la capacité de transformation n'est pas une contrainte puisque la production est inférieure au potentiel des usines.

On a transformé en 1972 : 80.000 T alors que le potentiel national est de : $3.200 \text{ T/J} \times 75 \text{ J} = 240.000 \text{ T}$ réparties comme suit :

	Capacité en T/J	% de la capacité nationale	Transformation possible en T (75J/an)
Tunis	1.280	40	96.000
Cap-Bon	760	23,7	57.000
Bejaoua	770	24,1	58.275
Bizerte	270	8,4	20.250
Centre et Sahel	120	3,8	9.000
T O T A U X	3.200	100,0	240.525

Cette situation est due à :

- une production limitée et mal répartie
- de prix faibles et très fluctuants

3°/ Développer nos exportations en transformé.
les Services de

En effet, selon l'Economie Nationale, les possibilités d'exportation en transformé ne sont pas limitées à condition que l'on parvienne à un prix du kilo inférieur ou égal à 14 millimes à la production. Le prix plancher actuel payé pour la transformation est de 18 millimes/Kg.

Il y a donc des actions à mener pour baisser simultanément les coûts à la production et à la transformation car le producteur ne peut supporter toute la baisse.

Pour parvenir à une augmentation de la production, il faut intervenir à plusieurs niveaux ;

- En fournissant des plants sélectionnés, sains, adaptés afin d'améliorer les rendements.

- En mettant régulièrement des moyens de production à la disposition des agriculteurs (intrants, produits de traitement, matériel etc.

- En assurant un encadrement technique suffisant

- En facilitant l'accès au crédit des agriculteurs économiquement faibles.

Les actions porteront sur l'amélioration du niveau technique des moyens agriculteurs par le biais du crédit supervisé (projets N° 1 et 2) et la fourniture aux agriculteurs d'un niveau assez élevé, de plants sélectionnés (projet N° 4)

Tomates hors saison :

L'objectif est d'augmenter la production afin de parvenir à une baisse dans les prix intérieurs et de développer la demande intérieure. Par ailleurs les possibilités d'exportation ne sont actuellement pas limitées à condition que les prix soient compétitifs.

Les projets N° 1 et 2 sont prévus en vue de porter la production de tomates hors saison de 5.000 tonnes en 1972 à 38.000 tonnes en 1976.

Ainsi la superficie passera de 200 ha en 1972 à 1280 ha en 1976 et le rendement augmentera de 5T/ha.

Pommes de terre :

La superficie passera de 9160 ha en 1972 à 10.180 ha en 1976 et le rendement augmentera de 0,6 T/ha pour la même période.

Il est à préciser que la pomme de terre présente le problème particulier du stockage dans les périodes de pleine production.

Melons - pastèques :

Les superficies seront à peu près les mêmes en 1972 qu'en 1976. Cependant les rendements augmenteront annuellement au taux de 8,2 %.

Cet objectif permettra d'améliorer nos exportations des melons de primeur vers l'Europe, et de dégager peut être, des excédents probables pour la Lybie si on prospecte ce marché et on met au point un circuit de commercialisation.

Fiments :

L'accent sera mis surtout sur une amélioration du rendement la faisant passer de 8,5 T/ha en 1972 à 11,4 T/ha en 1976. La superficie s'accroîtra de 400 ha environ en 1976 par rapport à 1972.

L'augmentation de la production sera basée essentiellement sur la production de plants sains pour 1.600 ha (voir projet N°5).

Parallèlement à ce projet ; le projet identifié sous le n°1 permettra une extension des superficies et le n°2 apportera une amélioration des rendements par une action du crédits supervisé.

Oignons :

La production d'oignons augmentera annuellement au taux de 8,8 % notamment par le biais de l'amélioration du rendement.

Une production de 10.000 tonnes d'oignon à déshydrater est prévue pour l'exportation.

Artichauts :

La superficie augmentera annuellement de 10,2% de 1972 à 1976 et le rendement s'accroîtra aux taux annuel de 7,5 % pour la même période.

Trois projets ont été identifiés pour atteindre l'objectif défini.

- Le projet 5 qui se propose d'améliorer la productivité par ha en relevant le rendement de 4 T/Ha pour l'amener de 6 T/Ha à 10 T/Ha, soit un total pour 1976 de 2.400 T.

- Le projet (2) fournira en 1976 = 800 T (Intensification de 200 ha à raison de 4 T/Ha).

- Le projet (1) de mise en culture des périmètres nouveaux permettra d'avoir 9.960 T en 1976 (production sur superficies nouvelles à Tunis, OMVVM).

Autres légumes :

Les superficies des haricots verts, des fraises et des asperges passeront respectivement de 300 ha, 100 ha et 100 ha en 1972 à 640 ha, 270 ha et 140 ha en 1976.

Les projets en cours de réalisation par la SONMIVAS et les projets numéros 3,7 et 11, permettront de passer d'une production de 220 tonnes d'asperges et 240 tonnes de fraises en 1972 à une production respective de 800 tonnes et 700 tonnes en 1976.

Pour le reste des légumes le rendement restera à peu près le même mais la superficie accusera une augmentation annuelle de 7,3 % environ.

2.3. Ressources - emplois :

	Unité : la tonne					
	Production	Importation	Total ressources ou emplois	Consom. Humaine	interieure Semences	Exportation
Tomates	268.000	-	268.000	162.500	-	105.500
Pommes de terre	125.000	10.200	135.200	112.000	13.200	10.000
Melons-pastèques	152.000	-	152.000	144.000	-	8.000
Piments	124.000	-	124.000	118.000	-	6.000
Artichauts	25.000	-	25.000	12.000	-	13.000
Oignons	70.000	-	70.000	60.000	-	10.000
Petits pois	18.000	-	18.000	17.500	-	500
Haricots vets	2.300	-	2.300	900	-	1.400
Asperges	800	-	800	140	-	660
Fraises	700	-	700	350	-	350
Autres légumes	232.200	-	232.200	225.900	-	6.300
Total	1018.000	10.200	1028.200	853.290	13.200	161.710

Le tableau ci-dessus fait ressortir que l'augmentation de la production permettra en plus de la satisfaction de la consommation intérieure, un important volume destiné à l'exportation. En effet, il est prévu pour 1976, l'exportation de 109.500 tonnes de tomates dont 76.000 tonnes sous forme de concentré, 16.600 tonnes de pommes de terre, 8.000 tonnes de melons et similaires, 6.000 tonnes de piments sous forme d'harissa et de piment moulu et 13.000 tonnes d'artichauts dont 8.000 sous forme de conserves.

Il est prévu par ailleurs l'importation de 12.200 T de pommes de terre de semences.

2 : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR
MARAICHER

Le Développement du secteur maraîcher, tel que prévu par les objectifs de production, sera rendu possible grâce à l'effort considérable entrepris au cours de la dernière décennie en matière d'équipement de périmètres publics irrigués et sera fondé sur une série de mesures d'ordre technique, économique et structural intéressant tant la politique de production que celle de la commercialisation.

1 - La politique de production

A/ - mesures d'ordre technique :

- Recherche agronomique : Il s'agira de renforcer la recherche agronomique ; celle-ci devra s'intéresser, tout particulièrement à :
 - . La mise au point d'un matériel végétal adapté aux besoins de l'exportation et de l'écoulement local ;
 - . L'utilisation des techniques de pointe, telles que les phytohormones, le forçage, l'utilisation du compost etc....
 - . L'économie de la production : le Laboratoire d'Economie de l'INRA et le CATID se consacreront notamment aux aspects économiques de la production maraîchère, de sorte que, seules, seront vulgarisées les techniques économiquement valables.

- Vulgarisation et Encadrement :

La vulgarisation concerne plus spécialement les petits producteurs ; elle portera :

- sur l'application des résultats de la recherche ;
- sur l'utilisation accrue de plants sélectionnés et d'intrants chimiques ;
- sur le développement des cultures de primeurs et d'~~crues~~ saison (Tomates et piments) ;
- sur un choix plus judicieux des assolements et des techniques de production.

La Vulgarisation rapprochée à l'échelle de chaque exploitant sera soutenue par des actions de démonstration sur des parcelles créées à cet effet dans le cadre de projets d'assistance technique et sera facilitée dans le cadre d'Offices régionaux de développement des Périmètres Irrigués ainsi que par l'ONVVM.

Quant à l'encadrement, il sera développé, afin d'assurer la supervision des crédits qui seront essentiellement distribués en nature. Dans ce domaine, les besoins du secteur pour 1976 sont estimés à 41 Ingénieurs, 265 Adjointes et Agents techniques ; par ailleurs, 30 gestionnaires seront nécessaires pour la gestion des Centres d'approvisionnement et d'écoulement qui seront créés sur les PPI.

B - Mesures d'ordre économique et financier :

Elles consisteront dans la mise à la disposition des agriculteurs, de moyens de production et dans la mobilisation, notamment du crédit de campagne.

Moyens de production annuels et crédits supervisés :

L'accroissement de la consommation des intrants (engrais, semences, plants etc...) sera facilité non seulement par des subventions limitées et temporaires en intrants dans le cadre de projets spécifiques d'assistance technique, mais aussi par la création de centres d'approvisionnement sur le PPI et surtout par la mobilisation de crédits supervisés dans le cadre d'Offices ou de structures décentralisées. Ces crédits devront permettre de couvrir une partie des charges hors main d'oeuvre, dans le cas des productions de saison, mais également une partie des frais de main d'oeuvre dans le cas de production hors-saison.

En 1976, 16.000 ha de maraîchage sur les PPI et 5.000 ha de périmètres traditionnels encadrés nécessiteront des crédits supervisés de l'ordre de 3 millions de Dinars.

Equipement et crédits FOSDA :

Des crédits FOSDA seront prévus/pour l'équipement des producteurs situés dans les zones encadrées par les opérations de crédit supervisé ; le montant des crédits FOSDA nécessaires durant la quadriennale sont de l'ordre de 1.000.000 D. pour l'ensemble des actions de développement du secteur. /.

C/ - Mesures d'ordre institutionnel :

Elles consistent dans l'assainissement des structures foncières dans les périmètres irrigués par :

- L'application progressive de la réforme agraire sur les P.P.I.
- La création sur les P.P.I. ^{de structures ou} d'Offices régionaux décentralisés, appelés à assurer l'encadrement des exploitants, la réalisation des opérations de crédit supervisé et de vulgarisation rapprochée ; ces structures décentralisées auront également pour mission d'assurer des meilleures conditions d'approvisionnement et d'écoulement avec la participation active des exploitants eux-mêmes.

2 La Politique de commercialisation

Cette politique nécessitera la mise en oeuvre des mesures ci-après :

a) - Création d'un "Groupe Interprofessionnel Maraîcher"

Ce groupement jouera un rôle déterminant dans :

- l'étude des marchés
- la diffusion auprès des producteurs des informations concernant les prix, les apports aux marchés locaux, la tenue des marchés extérieurs etc....
- le contrôle des pépinières et des stations du conditionnement ;
- l'amélioration des conditions d'écoulement.

b) - Infrastructure de commercialisation :

Cette infrastructure sera améliorée grâce à :

- la création d'une trentaine de centres de collecte et de conditionnement sur les P.P.I.
- la rationalisation du fonctionnement des marchés de gros et plus particulièrement celui de Tunis.
- la création de marchés d'un type nouveau, plus adaptés aux exigences de l'exportation (ventes au cadran).

- Une meilleure utilisation de la capacité de stockage existante et une augmentation éventuelle de cette capacité (ex. pommes de terre).

e) - Politique des prix :

- 1) - Pour les légumes destinés à la consommation en frais, la régularisation des prix résultera des actions d'information des producteurs et de l'organisation de ces derniers en vue d'ajuster l'offre à la demande.

- 2) - Pour les légumes destinés à la transformation industrielle,

il s'agira de :

- publier les prix-planchers avant les semis et non en cours de campagne.
- fixer des prix-planchers pour un certain nombre d'années, de façon à permettre aux producteurs et aux industriels de s'engager pour une assez longue période, dans le cadre d'accords interprofessionnels.
- favoriser la conclusion des contrats entre producteurs et entreprises garantissant l'exportation de produits transformés.

4 : Les investissements et les projets :

Après l'étude succincte des projets, détaillés par ailleurs en annexe, nous récapitulerons les crédits nécessaires.

A/ - Etude des projets :

En vue de réaliser les objectifs spécifiques de production et d'intensification, il a été identifié quatorze projets qui peuvent être classés en 4 grandes rubriques :

1) - 3 projets de crédits supervisés, dont 2 très importants portant l'un sur les PFI (projet 1) et l'autre sur les périmètres traditionnels (projet 2), le 3ème concernant la production de fraises (projet 3).

2) - 5 projets portant sur l'amélioration des moyens de production, dont 3 par la production de plants sélectionnés (projets 4, 5 et 6 concernant respectivement les tomates et les piments, les artichauts et les pommes de terre) et 2 par des techniques de pointe (projets 7 et 8 concernant respectivement l'application de phytohormones sur tomates hors-saison et le forçage hivernal des asperges).

3) - 4 projets de production directe au sein d'organismes publics ou semi-publics : projet 9 (60 ha de cornichons par l'O.T.D. sur l'Enfida), 10 (500 ha de petits pois en sec par l'O.T.D.); 11 (120 ha d'asperges par la SOMIVAS à Guellala) et 12 (9000 T oignons à déshydrater par l'O.T.D.).

4) - 2 projets commerciaux, le projet 13 (création de centres de collecte et d'approvisionnement sur les P.P.I.) et le projet 14 (création du groupement interprofessionnel maraîcher).

Sur l'ensemble des projets, les deux premiers sont de loin les plus importants car ils doivent apporter un supplément de production de l'ordre de 150.000 tonnes, soit la moitié de l'accroissement total prévu et les 3/4 de l'accroissement justifié par les divers projets (200.000 T), le solde devant être justifié par les mesures indirectes telles que celles résultant des 2 projets commerciaux et de l'action de la vulgarisation traditionnelle du Ministère de l'Agriculture.

Nous allons reproduire rapidement les besoins de financement prévus pour l'ensemble de ces projets.

1. Projets de crédits supervisés sur les périmètres irrigués (projets 1, 2 et 3)

1.1. Projet n° 1 portant sur 15960 ha de PPI "nouveaux"

Ce projet est de loin le plus important car devant apporter un supplément de production de 115.000 T, dont 21.000 T seront obtenues par intensification sur les 8217 ha de PPI actuellement cultivés en maraîchage et 94.000 T proviendront des 7740 ha de PPI, pour la plupart déjà équipés mais qui ne seront mis en culture que durant la quadriennie.

Cette double augmentation de production est attendue d'une action de grande envergure de crédits supervisés qui sera menée par l'ONVM-PPI et les offices régionaux qui seront créés progressivement, à l'image de ceux du Nebhana et de Laldmès.

Cette action mobilisera en effet d'importants moyens, dont une partie sera fournie par les projets bilatéraux d'assistance technique aux PPI (projets dont on peut imputer le coût pour environ 30 % aux surfaces maraîchères). Au total ce projet nécessitera en 1976 :

- en personnel = 23 ingénieurs et 128 adjoints et agents techniques;
- en crédits de fonctionnement : 800.000 D (et 2710.000^D pour la quadriennie) ;
- en crédits supervisés : 2.186.000 D ;
- en crédits FGSDA : 155.000 D (et 742.000 D pour la quadriennie).

1.2. Projet n° 2 portant sur 5000 ha de périmètres maraichers traditionnels

Projet second en importance par les 34.000 T supplémentaires qui sont attendues et par les moyens mis en oeuvre également.

Il s'agit d'un projet d'intensification sur 5000 ha traditionnels et portant sur 5 légumes principaux : tomates de saison et primeur, pinçants de saison et de primeur, pommes de terre de saison, melons et courgettes de primeurs, artichauts.

Ce projet repose entièrement sur les moyens nationaux et mobilisés en 1976 :

- en personnel : 4 ingénieurs et 20 adjoints techniques
- en crédits de fonctionnement : 42.600 D (138.500 D pour la quadriennie) ;
- en crédits supervisés : 729.000 D ;
- en crédits FOEDA : 234.000 D pour la quadriennie.

1.3. Projet n° 3 de production de fraises

Il s'agit de l'extension d'un projet Tunisie - REA en cours puis 1971 et qui devrait donner une impulsion décisive à l'implantation de cette culture en Tunisie (on passera de 12 ha en 1972 à 35 ha en 1976), une partie de la production étant exportée (100 T sur 400 T).

Ce projet nécessitera du côté Tunisien l'emploi de 2 adjoints techniques, un crédit de fonctionnement de 10.000 D pour la quadriennie et un crédit supervisé de 23.100 D en 1976.

2. Projets d'amélioration des moyens et méthodes de production

2.1. Projet n° 4 : production de plants de tomates et de piments

Il s'agit du 3e projet par importance de la production additionnelle attendue (20.000 T de tomates et 4800 T de piments), bien que nécessitant une intervention assez limitée de l'Etat, qui sera pour 1976 :

- en personnel : 1 ingénieur et 3 adjoints techniques ;
- en crédits de fonctionnement : 7200 D en 1976 (et 27300 D pour la quadriennie) ;
- en crédits FOEDA : 8.500 D en 1976 (et 37.600 D pour la quadriennie).

L'essentiel des frais de production sera en effet autofinancé par les pépiniéristes, qui pourront recourir à un crédit de campagne bancaire normal (de 207.000 D en 1976) ; les plants seront vendus au prix du marché, les pépiniéristes ayant une garantie de débouchés pratiquement assurée auprès des producteurs bénéficiant de crédits supervisés (voir projets 1 et 2).

2.2. Projet n° 5 : production de plants d'artichauts

Projet très important pour cette production dont les rendements ont tendance à baisser depuis quelques années suite à la dégénérescence des plants ^{Des} débouchés intéressants existent, notamment pour l'exportation en frais comme en transformé. L'impact immédiat du projet pendant la quadriennie sera une augmentation de production de 2400 T mais ses effets se feront sentir de façon plus large, par suite de la régénération progressive des artichautières.

Bien que ce projet s'intègre partiellement dans le projet d'assistance technique Tunisie-Belgique à la Station expérimentale de la Manouba, il en constitue une extension importante faisant surtout appel aux moyens fournis par la Tunisie et qui seront en 1976 :

- au personnel : 2 adjoints techniques et 3 contrôleurs ;
- en crédits de fonctionnement : 76.600 D (122.000 D pour la quadriennie).

2.3. Projet n° 6 : traitement de pommes de terre de semences

Projet consistant à traiter les pommes de terre de semences nécessaires pour l'ensemencement de 1500 ha en 1976, accroissant la production de 7500 T.

Ce projet nécessitera 1 ingénieur et 3 adjoints techniques, un crédit d'équipement de 60.000 D (infrastructure d'indexage), pour 1973, et un crédit de fonctionnement de 10.000 D à partir de 1974 (30.000 D pour la quadriennie).

2.4. Projet n° 7 : application de phytohormones sur tomates d'arrière-saison

Projet de vulgarisation tendant à démontrer aux producteurs, sur 250 ha durant la quadriennie, la rentabilité de l'utilisation des hormones pour accroître le rendement (de 6 %) et accélérer la maturation de 2 semaines, entraînant un accroissement de production de 2000 T et une valorisation accrue de celle-ci.

Ce projet ne nécessitera pas de personnel d'encadrement à plein temps, mais seulement du personnel d'exécution du niveau ouvrier spécialisé. Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 4.700 D en 1976 (12.200 pour la quadriennie).

2.5. Projet n° 8 : forçage hivernal des asperges par la
SONMIVAS

Projet qui n'aura pas d'incidence directe sur la production, mais seulement sur sa rentabilité, en accélérant la maturation. Projet à caractère semi-expérimental mais important pour une production d'avenir tournée vers l'exportation et la transformation.

La participation de l'Etat se limite à un crédit FOSDA de 5600 D.

3. Projets de production par des organismes publics ou semi-publics

3.1. Projet n° 9 : production de cornichons par l'OTD

Production de 360 T sur 60 ha en 1976; autofinancée ou crédit de campagne bancaire normal.

3.2. Projet n° 10 : récolte mécanique des petits pois par l'OTD

Projet semi-expérimental portant sur 500 ha en 1976 pour tester la rentabilité de la culture industrielle, en sec, du petit pois avec récolte mécanique; autofinancé ou crédit bancaire normal.

3.3. Projet n° 11 : production d'asperges à Guellala par une
filiale de la SONMIVAS

Production de 250 T sur 120 ha en 1976 ; requiert un crédit FOSDA de 53.000 D pour la quadriennie.

3.4. Projet n° 12 : production d'oignons à déshydrater par OTD

Production sous contrat avec garantie de prix conclu entre l'OTD et la Société Blenchaud de 10000 T d'oignons à déshydrater pour 1976. Nécessite un crédit d'équipement de 7.000 D pour la quadriennie.

4. Projets commerciaux

4.1. Projet n° 13 : création de centres d'approvisionnement et
collecte sur les PPI.

Création d'environ 30 centres (équipés) à partir de 1974, après les études à réaliser en 1973 par l'ONVVI-PPI. Ces centres pourront ensuite être soit loués à des coopératives soit gérés directement par les offices régionaux de mise en valeur des PPI.

Ces centres nécessiteront un crédit d'études de 30.000 D et un crédit d'investissement estimé provisoirement de 746.000 D. Un minimum d'encadrement est à prévoir, soit une trentaine de techniciens supérieurs de formation gestion - comptabilité.

4.2. Projet n° 14 : création du groupement interprofessionnel maraîcher :

Projet fondamental, même s'il n'a pas d'incidence directe sur la production, par les actions de promotion et de coordination qu'un tel groupement est appelé à jouer, notamment au niveau de la collecte et de la diffusion des informations, de la promotion des exportations, de l'organisation des relations interprofessionnelles (entre producteurs et industriels notamment).

Bien qu'un tel groupement soit appelé à avoir des ressources propres (ne serait ce que son capital social), il est indispensable que l'Etat lui accorde des subventions, surtout au départ, pour les services non commerciaux qu'il fournira. L'Etat doit donc prévoir un crédit de fonctionnement de 35.000 D pour 1973 et de 110.000 D pour la quadriennie.

Ces différents projets sont identifiés par une fiche détaillée en annexe.

ci-après (p. 20 a 22 bis)

D'autres parties des tableaux/récapitulent l'ensemble des crédits nécessaires, tableaux que nous pouvons maintenant commenter brièvement.

B/ Récapitulation des besoins de financement

Nous commenterons successivement les divers besoins nécessaires : crédits de fonctionnement (à la charge du Budget ou à financer par l'aide étrangère); crédits de campagne (comprenant les crédits supervisés et les crédits de campagne d'organismes publics ou semi-publics); crédits d'équipement (comprenant les crédits FOSDA pour les producteurs et les crédits d'infrastructure commerciale).

1) Les crédits de fonctionnement

Par crédits de fonctionnement il faut entendre les crédits liés au fonctionnement des services d'encadrement, incluant donc les frais d'équipement en véhicules et éventuellement en locaux à usage de bureaux ou même d'habitation (parfois prévus pour les PPI).

Ces crédits s'élèvent pour la quadriennie à 3.323.000 D, dont un peu plus de la moitié est à fournir par l'aide étrangère (1.713.000 D) et représentent 39 % des besoins totaux de financement des projets.

2) Les crédits de campagne

a) crédits supervisés : Ils s'élèvent pour 1976 à 2.938.000 D. Ce chiffre a été calculé sur la base des barèmes de crédits accordés par la BMT, et qui correspondent à 30 % des frais culturels et à moins de 50 % des charges hors main-d'oeuvre.

b) crédits de campagne aux organismes publics ou para-publics

Ces crédits figurent à titre indicatif car ils ne supposent pas d'intervention de l'Etat. Ils pourront être assurés soit par les banques soit par l'autofinancement des entreprises (OTD, SONNIVAS, etc.). Ils s'élèvent à 447.000 D pour 1976.

3) Les crédits d'équipement

a) crédits classiques FOSDA : Ils s'élèvent à 1.080.000 D pour la quadriennie, dont l'essentiel (974.000 D) est imputable aux projets de crédits supervisés 1 et 2.

b) crédits d'infrastructure commerciale : Il s'agit uniquement du projet n° 11 portant création des centres d'approvisionnement et de collecte sur les PPI, ces crédits peuvent aussi être éligibles au FOSDA.

Ces crédits ont été évalués approximativement à 746.000 D. Une étude sera effectuée en 1973 par l'QIVM pour préciser les divers aspects de ce projet.

besoins de financement des projets de cultures maraichères pour la quadriennale 1973-76 (en 1.000 D)

Nature des crédits	1973	1974	1975	1976	Total
Crédits de fonctionnement des projets (1)					
- Budget de l'Etat	420	329	388	474	1610
- Aide étrangère (2)	197	474	526	516	1713
- Total	617	803	914	990	3323
Crédits de campagne					
- Crédits supervisés (besoins annuels supplémentaires) (3)	1986	423	350	179	2938
- Crédits de campagnes des organismes publics ou para-publics autofinancement	108	75	145	119	447
- Total	2094	498	495	298	3385
Crédits d'équipement					
- Crédits FOSDA	423	265	228	164	1080
- Crédits d'infrastructure commerciale			746		746
- Total	423		1703		1826
5. Total crédits de fonctionnement des projets + crédits de campagne	2711	1301	1409	1288	6708
Total général	3134		5401		8539

(1) Dans le cas où les crédits de fonctionnement des projets sont inclus les crédits d'équipement liés au travail du personnel (véhicules, éventuellement locaux d'habitation et de bureau).

(2) Il s'agit essentiellement des projets d'assistance technique aux PFI imputés ici pour 30% seulement de leur montant (voir projet 1).

(3) Nous n'avons pas tenu compte des éventuels impayés qui seraient à la charge de l'Etat.

Besoins de financement des projets de cultures maraîchères pour la quadriennie 1973-1976

-/-

1.000 U

Projets	1973	1974	1975	1976	Total
I - Projets des crédits supervisés					
. Projet N° 1 : Crédits supervisés sur P.P.I.	(2.338,5)	(1.074,5)	(1.097,5)	(1.127,5)	(5.637)
- Crédits de fonctionnement	439	695	777	799	2.709
- Budget	258	237	267	299	1.060
- Hors budget (1)	181	458	510	500	1.649
- Crédits de campagne (crédits supervisés)	1.632	212	168	174	2.186
- Crédits d'équipement	267,5	167,5	152,5	154,5	742
. Projet N° 2 : Périmètres maraîchers traditionnels	(473,3)	(307)	(278,6)	(42,6)	(1.102)
- Crédits de fonctionnement (Budget)	21,3	32	42,6	42,6	138,5
- Crédits de campagne (crédits supervisés)	342	208	179	-	729
- Crédits d'équipement	110	67	57	-	234
. Projet N° 3 : Fraises	(30,8)	(21,8)	(21,2)	(23,5)	(97)
- Crédits de fonctionnement	18,5	18,5	18,5	18,5	74
- Budget	2,5	2,5	2,5	2,5	10
- Hors budget	16	16	16	16	64
- Crédits de campagne (crédits supervisés)	12,3	3,3	2,7	4,8	23,1
Sous total des projets de crédits supervisés	(2.842,6)	(1.403,3)	(1.397,3)	(1.193,4)	(6.836,5)
- Crédits de fonctionnement	478,8	745,5	838,1	860,1	2.922,5
- Budget	281,8	271,5	312,1	344,1	1.209,5
- Hors budget	197	474	526	516	1.713
- Crédits de campagne (crédits supervisés) (2)	1.986,3	423,3	349,7	178,8	2.938
- Crédit d'équipement	377,5	234,5	209,5	154,5	976
II - Projets d'amélioration des moyens et méthodes de production					
. Projet N° 4 (Plants de tomates et piments)	(68,2)	(63,4)	(80,9)	(59,4)	(272)
- Crédits de fonctionnement (Budget)	5,7	7,2	7,2	7,2	27,3
- Crédits de campagne ou auto-financement (3)	55,1	46,8	61,4	43,7	207,1
- Crédits d'équipement	7,4	9,4	12,3	8,5	37,6
. Projet N° 5 (Plants d'artichauts)	(7,5)	(11)	(27)	(76,6)	(122)
- Crédits de fonctionnement (Budget)	7,5	11	27	76,6	122
. Projet N° 6 (Plants de pommes de terre)	(60)	(10)	(10)	(10)	(90)
- Crédits de fonctionnement (Budget)	60	10	10	10	90

- B BESOINS DE FINANCEMENT DES PROJETS DE CULTURES MARAICHERES POUR LA QUADRIENNE. -

1973 - 1976 en 1.000 D.

(Suite)

PROJETS (Suite)	1973	1974	1975	1976	TOTAL
II.- Projets d'amélioration des moyens & Méthodes de Production .-					
• Projet N°7 (Phytohormones sur tomates hors saison)	(-)	(3,4)	(4,1)	(4,7)	(12,2)
- Crédits de fonct. (Budget)	-	3,4	4,1	4,7	12,2
• Projet N°8 (Forçage hivernal des asperges)	(1,2)	(-)	(13)	(3,9)	(18,1)
- Crédits de campagne ou autofinancement.	1,2	-	7,4	3,9	12,5
- Crédits d'Equipement	-	-	5,6	-	5,6
Sous-Total des projets d'amélioration des moyens & Méthodes de Production	(136,9)	(87,8)	(125)	(154,6)	(514,3)
- Crédits de fonctionnement (Budget)	73,2	31,6	48,3	98,5	251,5
- Crédits de campagne ou autofinancement	56,3	46,8	68,8	47,8	219,6
- Crédits d'Equipement	7,4	9,4	17,9	8,5	43,2
III.- Projets de Production :-					
• Projet N°9 (Cornichons)	(3)	(3)	(6)	(6)	(18)
- Crédits de campagne ou autofinancement	3	3	6	6	18
• Projet N°10 (Petit pois)	(1,9)	(-)	(22)	(18)	(42)
- Crédits de campagne ou autofinancement	1,9	-	22	18	42
• Projet N°11 (Asperges)	(76)	(34)	(33)	(32)	(177)
- Crédits de campagne ou autofinancement	43	14	33	32	122
- Crédits d'Equipement	33	20	-	-	53
• Projet N°12 (Oignons)	(9)	(12)	(15,5)	(15,5)	(52)
- Crédits de campagne	4	11	15	15	45
- Crédits d'Equipement	5	1	0,5	0,5	7
• Sous-Total de projets de production :	(90)	(49)	(76,5)	(71,5)	(287)
+ Crédits de campagne	52	28	76	76	227
- Crédits d'Equipement	38	21	0,5	0,5	60

- 7) BESOINS DE FINANCEMENT DES PROJETS DE CULTURES MARAICHERES -

POUR LA QUADRIENNE 1973 - 1976 en 1.000 D.

(Suite)

PROJETS -	1973	1974	1975	1976	TOTAL
IV.- Projets Commerciaux :					
- Projet N°13 (Centres d'approvisionnement & de Collecte sur P.P.I.).	(30)	(—————)	(746)	(—————)	(776)
.Crédits de fonctionnement (Budget)	30	-	-	-	30
.Crédits d'Equipement		—————	746	—————	746
- Projet N° 4 (Groupeement Interprofessionnel Maraicher)	(35)	(26)	(28)	(31)	(110)
.Crédits de fonct. (Budget)	35	26	28	31	110
Sous Total des Projets Commerciaux :					(886)
.Crédits de fonct. (Budget)	65	26	28	31	150
.Crédits d'Equipement	-	-	-	-	746
V.- Ensemble des Projets :-	(3134)	(1566)	(1637)	(1452)	(8534)
.Crédits de fonctionnement	617	803	914	990	3323
- Budget	420	329	388	474	1610
- Hors Budget	197	474	526	516	1713
.Crédits de campagne	2094	498	495		3385
.Crédits d'Equipement	423	265	228		1826
<p>(1) L'aide étrangère prévue au projet 1. correspond à 30 % de celle prévue par les projets d'assistance technique aux P.P.I. (voir fiche du projet).</p> <p>(2) Pour les projets de crédits supervisés, nous n'avons pas tenu compte des éventuels impayés qui seraient à la charge de l'Etat.</p> <p>(3) Crédits de campagne complémentaires ou autofinancement (besoins annuels supplémentaires comme pour les crédits supervisés).</p>					

- B BESOINS DE FINANCEMENT DES PROJETS DE CULTURES MARAICHERES -

POUR LA QUADRIENNE 1973 - 1976 en 1.000 D.

(Suite)

PROJETS .-	1973	1974	1975	1976	TOTAL
IV.- Projets Commerciaux :					
- Projet N°13 (Centres d'approvisionnement & de Collecte sur P.F.I.).	(30)	(—————)	(746)	(—————)	(776)
.Crédits de fonctionnement (Budget)	30	-	-	-	30
.Crédits d'Equipement		—————	746	—————	746
- Projet N° 4 (Groupement Interprofessionnel Maraicher)	(35)	(26)	(28)	(31)	(110)
.Crédits de fonct. (Budget)	35	26	28	31	110
Sous Total des Projets Commerciaux :					(886)
.Crédits de fonct. (Budget)	65	26	28	31	150
.Crédits d'Equipement	-	-	-	-	746
V.- Ensemble des Projets :-	(3134)	(1566)	(1637)	(1452)	(8534)
.Crédits de fonctionnement	617	803	914	990	3323
- Budget	420	329	388	474	1610
- Hors Budget	197	474	526	516	1713
.Crédits de campagne	2094	498	495	298	3385
.Crédits d'Equipement	423	265	228	164	1826
<p>(1) L'aide étrangère prévue au projet 1. correspond à 30 % de celle prévue par les projets d'assistance technique aux P.P.I. (voir fiche du projet).</p> <p>(2) Pour les projets de crédits supervisés, nous n'avons pas tenu compte des éventuels impayés qui seraient à la charge de l'Etat.</p> <p>(3) Crédits de campagne complémentaires ou autofinancement (besoins annuels supplémentaires comme pour les crédits supervisés).</p>					

5 : Encadrement et emploi :

1) Les besoins en encadrement

Ils sont résumés dans le tableau ci-après :

Projets	Besoins pour 1976		Situation 1972		Assistants techniques prévus		Recrutement à réaliser	
	Ingénieur	Adj. tech.	Ing.	Adj. tech.	Ing.	Adj. tech.	Ing.	Adj. Tech.
Projet PFI (16000 ha)	23	128	2	9	10	12	11	107
<u>Projets périmètres traditionnels</u>								
- projet 5000 ha	4	20	13	120	-	-	1	-
- encadrement diffus	10	100	1					
<u>Autres projets identifiés</u>	4	17	-	-	-	-	4	17
Total	41	265	15	129	10	12	16	124

a) Identification des besoins

Les normes d'encadrement retenues sont les suivantes :

- pour le projet de crédits supervisés en PFI : 1 adjoint (ou agent) technique pour 125 ha, correspondant également à 1 adjoint pour 100 emplois permanents (sur la base de 200 jours/ha) ; et 1 ingénieur pour 5-6 adjoints techniques, soit pour 700 ha ;

- pour le projet de crédits supervisés sur 5000 ha de périmètres traditionnels, les normes retenues peuvent être plus faibles du fait qu'il s'agit de maraichers déjà habitués à cette production. On retient 1 adjoint pour 250 ha et 1 ingénieur pour 5-6 adjoints, soit pour 1000 ha ;

- l'effectif de l'encadrement diffus actuellement affecté au maraichage a été estimé à 30 % des ingénieurs et adjoints (et agents) techniques travaillant dans les arrondissements de la production agricole, et à 15 % de ceux travaillant dans l'Administration Centrale. On en déduit qu'il y a actuellement environ 1 ingénieur pour 5000 ha de maraichage (et ceci est confirmé par l'estimation

./.

de la Division de la Vulgarisation) et 1 adjoint ou agent technique par 500 ha. Il en résulte que le maintien de cet encadrement diffus sur les 50.000 ha de périmètres maraichers non couverts par des projets nécessite en 1976 10 ingénieurs et 100 adjoints et agents techniques.

- Les autres projets d'intensification identifiés nécessiteront en 1976 4 ingénieurs et 17 adjoints ou agents techniques.

A côté de ces besoins en cadres techniques, il y a lieu de prévoir également une trentaine de cadres de formation gestion-comptabilité de niveau technique supérieur, pour la gestion des centres d'approvisionnement et de collecte prévus sur les PPI.

b) Couverture de ces besoins

Les effectifs actuels du sous-secteur sont estimés à 15 ingénieurs et 129 adjoints ou agents techniques et l'assistance technique fournira 10 ingénieurs et 12 techniciens.

Il en résulte qu'il faudra recruter pour la quadriennie 16 ingénieurs et 124 adjoints ou agents techniques. En outre, dans la mesure où des possibilités de recrutement supplémentaire apparaîtront il conviendra de prévoir également le remplacement progressif des assistants techniques par des homologues, mais ceci sera surtout nécessaire à partir de 1977.

2) Les possibilités d'emploi :

Les cultures maraichères ont fourni en 1972 11.350.000 journées, soit une moyenne de 173 j/ha, correspondant à 45.400 emplois permanents (250 j/an).

En 1976 l'on estime que 13.540.000 journées seront fournies, soit une moyenne de 185 j/ha (en augmentation du fait de la plus grande place réservée aux cultures hors saison), correspondant à 54.150 emplois permanents.

L'accroissement attendu pour la quadriennie est donc de 2.190.000 journées, soit de 8.750 emplois permanents.

6 : Annexe

Projet 1

Financement : Projet de crédits supervisés sur 16.000 ha de PPI consacrés aux cultures maraichères.

Promoteurs : ONVVM-PPI et divers Offices régionaux (Nabhana, Lakimès etc..)

Localisation : Le projet portera sur 15960 ha de PPI comprenant 8220 ha de surfaces déjà cultivées en maraichage et 7740 ha sur des périmètres déjà équipés mais insuffisamment cultivés ou qui seront équipés dans la quadriennne.

La répartition prévue par gouvernorat est la suivante :

SURFACE : NORD	TUNIS	LI- TE	BEJA	JERDOU BA	LE KES	MAREUL	TOTAL NORD	
Existantes en 1972	4700	300	-	200	160	207	5567	
additionnelles en 1976	2800	-	-	428	139	370	3737	
TOTAL NORD 1976	7500	300	-	628	299	577	9304	
Surfaces : Centre et Sud	KAS- SERINE	KAI- ROUAN	BOUSSE	SFLX	GAFSA	GABES	MEDE- NINE	TOTAL
Existantes en 1972	600	600	1500	50	100	-	-	2650
Additionnelles en 1976	747	1064	2112	-	79	-	-	4002
TOTAL CENTRE ET SUD	1347	1664	3412	50	179	-	-	6652
TOTAL TUNISIE								15956

Description du projet : Le projet vise à accroître la production de l'ensemble des surfaces maraichères existantes sur les PPI en 1976. L'accroissement de production attendu, évalué à 115.000T, proviendra pour 21.000T de l'intensification des P.P.I. actuellement mis en culture et pour 94.000 T de la production obtenue sur les PPI nouvellement mis en culture. Ceci se fera grâce à l'action conjuguée des moyens fournis par divers projets bilatéraux d'assistance technique aux PPI et de ceux fournis par la Tunisie.

Les projets d'assistance technique, qui concernent la mise en valeur de l'ensemble des périmètres publics irrigués, mettront en oeuvre :

- une assistance en personnel : ingénieurs et parfois techniciens supérieurs appelés à jouer un rôle important dans la formation d'homologues ;
- les équipements liés à l'activité de ce personnel (véhicules, matériel de bureau et de vulgarisation).
- une aide en nature (intrants, petit matériel), dégressive sur 5 ans, intéressant aussi bien les parcelles de démonstration (de l'ordre de 1 parcelle d'un ha pour 20 ha de cultures) que l'ensemble des producteurs encadrés (de l'ordre de 30 à 750 sur 5 ans).

De son côté l'Administration fournit les homologues et notamment les vulgarisateurs de base, les frais de fonctionnement et d'équipement liés à cet encadrement, les crédits FOSDA pour l'équipement des producteurs et les crédits de campagne supervisés.

Les projets bilatéraux peuvent être considérés comme imputables aux cultures maraîchères dans la proportion d'environ 30%, les 70% restant étant imputables pour 55% aux cultures fourragères et à l'élevage, pour 25% à l'arboriculture et pour 10% aux grandes cultures et cultures industrielles.

COUT ET CALENDRIER :

	1973	1974	1975	1976	TAL
<u>Surfaces encadrées :</u>					
- PPI mis en culture en 1972	8217	8217	8217	8217	8217
- PPI à mettre en culture	1636	5242	6469	7739	7739
TOTAL	11913	13459	14686	15956	15956
<u>Personnel requis (1)</u>					
- ingénieurs	17	19	21	23	23
- adjoints techniques	60	76	101	128	128

I - Crédits de fonctionnement et d'équipement :						
1) - Projet d'assistance technique aux PPI :						
a) - Projets généraux						
. Gafsa Nord (2500 ha, Suède)	B	8	20	20	20	58
	MB	50	150	200	200	600
. Kassorino (4000 ha, RFA)	B	20	22	26	26	94
	MB	131	182,5	210,5	154,8	678,8
. Nobhana (4000 ha) et BVM(1000ha), Belgique	B	30	30	32	32	124
	MB	108	125,8	145,5	154,7	534
. BVM (5000ha, Italie)	B	-	50	60	65	185
	MB	-	115,8	145,3	172,4	429,2
. BVM (5000ha, Espagne)	B	-	33,75	33,75	33,75	101,25
	MB	-	268,75	268,75	268,75	806,25
. BVM (10.000ha)	B	-	50	50	50	150
	MB	-	150	150	150	450
. Kairouan (5000 ha, Canada)	B	-	20	20	20	60
	MB	-	100	130	140	370
. Vulgarisation effectuée par OMVVM	B	150	-	-	-	150
TOTAL PROJETS GENERAUX d'A.T. aux PPI.						
	B	218	236	242	247	932
	MB	289	1091	1245	1241	4019
b) - Part de ces projets imputable au maraichage (30%)						
	B	72,6	78,6	80,7	82,3	312
	MB	98	354	416	406	1232
c) - + Projet SEM (imputable à 100%)						
	B	50	55	55	55	215
	MB	85	94	94	94	367
2) - Autres frais de fonctionnement						
a) - Equipement et construction						
	B	36	12	6	6	60
b) - Personnel de vulgarisation(3)						
	B	100	92	126	156	474
3) - Total Crédits de fonctionnement imputables au maraichage (1b+1c+2a+2b)						
	B	258	237	267	299	1060
	MB	181	458	510	500	1649
TOTAL B+ MB						
		439	695	777	799	2709
II - Crédits supervisés (137D/ha)						
Besoins totaux annuels		1632	1844	2012	2186	-
Besoins supplémentaires annuels		1632	212	168	174	2106

III - <u>Total Crédits de fonctionnement +</u>					
<u>Crédits supervisés :</u>	2071	907	945	973	4895
IV - <u>Crédits FOSDA</u>					
(46,5 D/Ha/4 ans) (5)					
P.P.I. existants en 1972	95,5	95,5	95,5	95,5	382
P.P.I. mis en culture après 1972	172	72	57	59	360
<u>TOTAL :</u>	<u>267,5</u>	<u>167,5</u>	<u>152,5</u>	<u>154,5</u>	<u>742</u>
V - <u>Total crédits du projet</u>					
(fonctionnement + Crédits supervisés + F.O.S.D.A.)	2538,5	1074,5	1097,5	1127,5	5637

(1) - Les besoins en personnel ont été estimés sur la base d'un vulgarisateur de base (adjoints ou agents techniques) pour 125 ha ou 100 emplois permanents et d'un ingénieur pour ⁵⁻⁶ vulgarisateurs de base.

(2) - 30% des logements du personnel et des bureaux.

(3) - Ce poste comprend :- d'une part 30% des frais de fonctionnement prévus pour l'ONVVM sur le titre I (Ingénieur principal compté pour 3200 D/an, dont 2000 D de salaire et 1200 D de frais de déplacement, ITA compté pour 2700 D, dont 1500D de salaire et 1200D de frais de déplacement, adjoint technique compté pour 1500D, dont 1000D de salaire et 500D de frais de déplacement).

- d'autre part, les frais de personnel afférents aux agents techniques supplémentaires, nécessités par rapport aux prévisions initiales de la contre-partie tunisienne aux projets d'assistance technique, calculés sur la base de 1000 D/an (salaire et frais de déplacement).

- (4) - La norme de 197D/ha pris en considération correspond à la moyenne pondérée établie sur la base des barèmes utilisés actuellement par la BIF, et compte tenu de la répartition entre les différents légumes sur les 7740 ha de cultures maraichères additionnelles pendant la quadriennale.

Ces barèmes représentent 50% environ des frais cultureux des cultures maraichères y compris la main d'oeuvre.

- (5) - Le montant des crédits FIDA retenu est de 46,5D/ha/4 ans, correspondant à l'équipement de 270D pour 4 ha (1 mulot pour 120D, amortissable sur 5 ans, et son équipement de culture attelée dont 1 tombereau pour 150D, dont 100D amortissables sur 8 ans et 50D sur 5 ans). Il convient naturellement de renouveler cet équipement pour 1/4 chaque année sur les 8217 ha existant et de prévoir cet équipement sur les surfaces nouvellement mis en culture encadrées chaque année du plan.

Projet 2

Dénomination : Projet de crédits supervisés sur 5.000 ha de périmètres maraichers traditionnels.

Promoteur : Ministère de l'Agriculture en liaison avec L'ONVW-PPI, et les Offices régionaux intervenant également sur les PPI.

Localisation : Essentiellement dans les périmètres maraichers du Cap-Bon, de Bizerte et de Sousse.

Description du projet : Projet d'intensification ayant pour but, grâce à un encadrement dense et à la distribution de crédits d'équipement et de crédits de campagne supervisés, d'accroître les rendements sur 5045 has, entraînant un accroissement de production totale de 34.000 tonnes.

L'encadrement prévu est d'un Ingénieur et 4 vulgarisateurs de base pour 1000 ha (soit 1 vulgarisateur pour 250 ha ou 200 ouvriers permanents.).

	1973	1974	1975	1976	TOTAL
Surfaces encadrées	2.260	3.795	5.025	5.025	5.025
Personnel					
- Ingénieurs	3	4	5	5	5
- Adjoints Techniques	30	30	40	40	40
Crédits de fonctionnement (en 1000 D)					
- Frais de personnel	15,5	20,3	27	27	87,8
- Frais de déplacement	7,4	11,1	17,8	14,8	48,1
- Frais de bureau	0,4	0,6	0,8	0,8	2,6
TOTAL :	21,3	32	42,6	42,6	138,5
Crédits FOSDA (46,5 D/ha/4 ans) (2)	110	67	57	-	234
Crédits Supervisés (145D/ha) (1)					
- Besoins totaux annuels	342	550	720	729	
- Besoins supplémentaires annuels	342	208	179	-	729
TOTAL des besoins en crédits de fonctionnement + crédits supervisés	363	240	222	43	868
TOTAL des Crédits (fonctionnement + Crédits supervisés + FOSDA)	473	307	279	43	1102

(1) - Les 145 D/ha constituent la moyenne pondérée des crédits à court terme établis d'après les barèmes de la BMT sur les 5025 ha encadrés (les barèmes de la BMT représentent environ 30% des frais culturaux).

(2) - Voir note 5 du projet 1.-

PROJET N° 3

Dénomination : Projet de promotion de la culture du Fraisier

Promoteur : Ministère de l'Agriculture avec l'aide de la Coopération Tunisie-REFA dans le cadre du projet général "Moyens de Production".

Localisation : Quelques zones au Cap-Bon (Korba, Kélibia, Menzel Bou-Zolfa), à Boussse (Chott Mariem) et à Tabarka, sur une surface totale de 35 ha en 1976 (contre 12 en 1972).

Description : Il s'agit de l'extension d'un projet, en cours, de vulgarisation de la culture du fraisier par l'importation de plants sélectionnés et l'assistance technique consentie aux producteurs, tant au niveau de la production qu'à celui de l'écoulement, une partie croissante devant être exportée.

La R.F.A. prend en charge le coût d'un ingénieur et d'un ouvrier très qualifié ainsi que la subvention à 50% des plants importés. La Tunisie rémunère 2 adjoints techniques et couvre les frais de déplacement.

Coût et calendrier :

	1973	1974	1975	1976	TOTAL
Surface	18	22	29	35	35
<u>Crédits de fonctionnement :</u>					
- Budget	2,5	2,5	2,5	2,5	10
- Hors Budget	15	16	16	16	64
TOTAL	18,5	18,5	18,5	18,5	74
<u>Crédits supervisés :</u>					
(30% des frais cultureux) soit 600D/Ha (1)					
Besoins annuels totaux	12,5	15,6	18,5	23,1	
" " supplémentaires	12,5	3,3	2,7	4,8	23,1

(1) - Alors que pour les projets 1 et 2 nous avons pris comme norme de crédit le barème BNI (généralement égal à 30% des frais cultureux selon les normes de l'Agriculture) nous n'avons pu adopter cette solution ici car ce barème est insignifiant, la BNI n'accordant qu'un crédit de 800D/ha alors que les frais cultureux sont estimés à 2000D/ha (mais ceci s'explique par le fait qu'il s'agit d'une production très peu pratiquée jusqu'alors).

PROJET N° 3

Dénomination : Projet de promotion de la culture du Fraisier

Promoteur : Ministère de l'Agriculture avec l'aide de la Coopération Tunisie-REFA dans le cadre du projet général "Moyens de Production".

Localisation : Quelques zones au Cap-Bon (Korba, Kélibia, Menzel Bou-Zolfa), à Boussse (Chott Mariem) et à Tabarka, sur une surface totale de 35 ha en 1976 (contre 12 en 1972).

Description : Il s'agit de l'extension d'un projet, en cours, de vulgarisation de la culture du fraisier par l'importation de plants sélectionnés et l'assistance technique consentie aux producteurs, tant au niveau de la production qu'à celui de l'écoulement, une partie croissante devant être exportée.

La R.F.A. prend en charge le coût d'un ingénieur et d'un ouvrier très qualifié ainsi que la subvention à 50% des plants importés. La Tunisie rémunère 2 adjoints techniques et couvre les frais de déplacement.

Coût et calendrier :

	1973	1974	1975	1976	TOTAL
Surface	18	22	29	35	35
<u>Crédits de fonctionnement :</u>					
- Budget	2,5	2,5	2,5	2,5	10
- Hors Budget	15	16	16	16	64
TOTAL	18,5	18,5	18,5	18,5	74
<u>Crédits supervisés :</u>					
(30% des frais cultureux) soit 600D/Ha (1)					
Besoins annuels totaux	12,5	15,6	18,5	23,1	
" " supplémentaires	12,5	3,3	2,7	4,8	23,1

(1) - Alors que pour les projets 1 et 2 nous avons pris comme norme de crédit le barème BNI (généralement égal à 30% des frais cultureux selon les normes de l'Agriculture) nous n'avons pu adopter cette solution ici car ce barème est insignifiant, la BNI n'accordant qu'un crédit de 800D/ha alors que les frais cultureux sont estimés à 2000D/ha (mais ceci s'explique par le fait qu'il s'agit d'une production très peu pratiquée jusqu'alors).

PROJET N° 6

Dénomination : Traitement de pommes de terre de semences d'arrière-saison.

Promoteur : INRA.T.

Description : Création d'une infrastructure d'indexage de pommes de terre de semence, suite aux travaux du laboratoire de virologie de l'INRA.T, et production des semences nécessaires à l'emblavement de 1500 ha en 1976.

Ce projet nécessitera 1 ingénieur et 3 adjoints techniques.

Coût et calendrier :

	1973	1974	1975	1976	Total
- Surface emblavée en plants	-	500	1000	1500	1500
Construction et équipement, dont devises	60	-	-	-	60
Fonctionnement	-	10	10	10	30
Total	60	10	10	10	90

PROJET N° 7

Dénomination : Projet d'amélioration de la productivité et de la précocité des tomates d'arrière-saison par application de phytohormones.

Promoteur : Ministère de l'Agriculture (personnel local des arrondissements de la production agricole).

Localisation : Le projet est localisé principalement dans le Sahel où il portera sur 250 ha (50 ha nouveaux pendant 3 ans), et secondairement au Cap-Bon (20 ha) à Gabès (30 ha) et dans les zones de Bizerte et Tabarka (50 ha), soit un total de 250 ha traités durant la quadriennie.

Description du projet : L'Etat financera le traitement aux phytohormones pendant 1 campagne sur les surfaces retenues afin de démontrer aux producteurs la rentabilité du procédé qui doit permettre un accroissement de rendement de 30% (soit 52/ha) et un gain de précocité de 2 semaines (en mars-avril), autorisant un prix de vente de 200 ml/kg.

Coût et calendrier : L'Etat prend en charge la totalité des coûts d'application des hormones sur les surfaces traitées, à savoir le coût de l'encadrement (ouvriers spécialisés mobilisés très temporairement mais représentant en 1976 l'équivalent de 7 Agents à temps plein), de la main - d'oeuvre et des fournitures.

	1973	1974	1975	1976	TOTAL
<u>Surface traité</u>	-	70	80	100	250
<u>Coût de fonctionnement</u>	-	3,1	3,8	4,3	11,2
- Personnel (1)					
- Fournitures (2)	-	0,3	0,3	0,4	1
TOTAL :		3,4	4,1	4,7	12,2

(1) - 4 agents/10 Ha pendant 2 mois à 3000/mois, plus 20 jours de N.O/ha à 0,7 D/J.

(2) - 1 pulvérisateur/ha à 2D et 0,6 litre d'hormone/ha à 3D/1.

Dénomination : Forçage hivernal des asperges à Djerba.

Promoteur : SOMIVAS

Localisation : Sur 10 ha déjà en production de l'exploitation de Hassi Jerbi à Djerba.

Description : Projet semi-expérimental consistant à utiliser une source d'eau chaude pour accélérer la précocité de la production d'asperges sur 10 ha (déjà existants), conduisant non à une élévation de rendement (2,5 T/Ha) mais un gain de précocité se traduisant par un meilleur prix à l'exportation (0,500 D de plus/kg).

Coût et calendrier :

Ce projet sera mis en œuvre par la SOMIVAS dans le cadre des moyens en personnel dont elle dispose actuellement, mais nécessitera toutefois un crédit FCSDA en 1975 de 5600 D, les autres frais pouvant être couverts par autofinancement.

	1974	1974	1975	1976	Total
FCSDA	-	-	5,6	-	5,6
Autofinancement	1,2	-	7,4	3,9	12,5
Total	1,2	-	13	3,9	18,1

Dénomination : Forçage hivernal des asperges à Djerba.

Promoteur : SOMIVAS

Localisation : Sur 10 ha déjà en production de l'exploitation de Hassi Jerbi à Djerba.

Description : Projet semi-expérimental consistant à utiliser une source d'eau chaude pour accélérer la précocité de la production d'asperges sur 10 ha (déjà existants), conduisant non à une élévation de rendement (2,5 T/Ha) mais un gain de précocité se traduisant par un meilleur prix à l'exportation (0,500 D de plus/kg).

Coût et calendrier :

Ce projet sera mis en œuvre par la SOMIVAS dans le cadre des moyens en personnel dont elle dispose actuellement, mais nécessitera toutefois un crédit FCSDA en 1975 de 5600 D, les autres frais pouvant être couverts par autofinancement.

	1974	1974	1975	1976	Total
FCSDA	-	-	5,6	-	5,6
Autofinancement	1,2	-	7,4	3,9	12,5
Total	1,2	-	13	3,9	18,1

PROJET : 9

Dénomination : Projet de production de cornichon sur l'agro-combinat d'Enfida.

Promoteur : O.T.D.

Localisation : Agro-combinat d'Enfida

Description : Un extension progressive de la production de cornichon sur l'agro-combinat d'Enfida, de 10 ha en 1973 à 60 ha en 1976, en vue de l'exportation (6T/ha à 120 ml/kg).

Coût et calendrier : Comme il n'y a pas d'investissement particulier à prévoir et qu'il s'agit d'un projet immédiatement rentable, le projet nécessite seulement un crédit de campagne qui sera autofinancé par l'O.T.D.

	1973	1974	1975	1976	TOTAL
Surface	10	20	40	60	
Autofinancement ou crédits de campagne (besoins annuels supplémentaires)	3	3	6	6	18

PROJET : 9

Dénomination : Projet de production de cornichon sur l'agro-combinat d'Enfida.

Promoteur : O.T.D.

Localisation : Agro-combinat d'Enfida

Description : Un extension progressive de la production de cornichon sur l'agro-combinat d'Enfida, de 10 ha en 1973 à 60 ha en 1976, en vue de l'exportation (6T/ha à 120 ml/kg).

Coût et calendrier : Comme il n'y a pas d'investissement particulier à prévoir et qu'il s'agit d'un projet immédiatement rentable, le projet nécessite seulement un crédit de campagne qui sera autofinancé par l'O.T.D.

	1973	1974	1975	1976	TOTAL
Surface	10	20	40	60	
Autofinancement ou crédits de campagne (besoins annuels supplémentaires)	3	3	6	6	18

Projet N° 10

Dénomination : Projet d'expérimentation à grande échelle de la culture industrielle du petit pois en sec avec récolte mécanique.

Promoteur : O.I.D.

Localisation : 2 ou 3 agro-combinats du Nord, sur 200 ha en 1975 et 500 ha en 1976.

Description : Le projet vise, par l'expérimentation de la culture industrielle du petit pois et notamment par la récolte mécanique, à accroître sensiblement la production actuellement insuffisante pour les besoins (importation annuelle de 1700 tonnes), en abaissant le coût de production, et notamment les frais de main-d'oeuvre à la récolte. La récolte mécanique impliquant une densité de semis inférieure à la culture traditionnelle, il n'est pas prévu un accroissement des rendements qui resteront au niveau de 4 T/ha (petits pois verts).

Avant l'expérimentation à grande échelle programmée pour 1975 et 1976, il est prévu le déplacement d'un expert en Tunisie et la formation d'un adjoint technique tunisien.

Coût et calendrier : L'expérimentation elle-même devant être rentable dès le départ, les frais cultureux comme les frais de déplacement de l'expert et de formation du technicien sont à couvrir ou par le recours à un crédit bancaire normal.

	1973	1974	1975	1976	Total
- Crédit de campagne ou autofinancement (besoins annuels supplémentaires)	1,9(1)		22	18	42

(1) Ces 1900 D représentent les frais de venue d'un expert et de formation d'un adjoint technique tunisien.

Projet N° 11

Dénomination : Projet de production d'asperges à Guellala

Promoteur : la SON-IVAS a réclisé l'étude du projet qui sera mis en oeuvre par la société SAHARA-COMFORT, filiale de la SON-IVAS.

Localisation : Guellala, à Jerba, sur 120 ha

Description : Il s'agit de consentir un crédit FOSDA à la société exploitante pour lui permettre de s'équiper en vue de la production de 160 T en 1974 (et 260 T en 1976), cette production étant en partie exportée ou transformée. L'équipement requis concerne à la fois de l'infrastructure, du matériel (notamment d'irrigation) et des films plastiques. L'ingénieur requis fait partie des cadres de la SON-IVAS.

Coût et calendrier : Le crédit FOSDA de 53.155 D. s'étalera sur 1973 (32.810 D) et 1974 (20.345). Pour le reste, à défaut d'autofinancement, la société fera appel au crédit bancaire de campagne.

	1973	1974	1975	1976	Total
Production prévue	-	160	225	240	
<u>Crédits de campagne</u> (besoins annuels supplémentaires ou autofinancement)	43	14	33	32	122
<u>Crédits FOSDA</u>	33	20	-	-	53

PROJET N° 12

- Dénomination : Projet de production d'oignons à déshydrater
- Promoteur : Ministère de l'Agriculture et Société Blanchaud.
- Localisation : Sur des terres domaniales les 2 premières années, puis extension souhaitable chez des exploitants privés, sur des surfaces en sec vraisemblablement.
- Description : Il s'agit d'une production sans contrat conclu entre les producteurs et la société Blanchaud qui s'engage à acheter la production pour l'exporter après lyophilisation, contrats passés dans le cadre d'une convention conclue avec le Ministère de l'Agriculture pour 5 ans. Le prix garanti est celui du marché mondial mais il peut être supérieur de 20% au prix mondial si le prix de revient réel lui est supérieur.

Coût et calendrier :

Comme il s'agit d'une production rentable, il n'y aura normalement pas de frais particuliers à la charge de l'Etat, si ce n'est dans le cadre des garanties consenties à la Société Blanchaud ; en outre des crédits FCDA sont à prévoir pour les producteurs qui auront recours également à des crédits de campagne (voire autofinancement partiel pour l'OTD).

	1973	1974	1975	1976	TOTAL
Production sous contrat attendue (T)	750	3000	5000	10000	
Surface en sec correspondante (11 T/ha)	50	273	546	649	
Crédits de campagne (besoins annuels supplémentaires)	4	11	15	15	45
Crédits FCDA (en devises)	5	1	0,5	0,5	7

OBJET : 13

Dénomination : Projet de création de centres d'approvisionnement et d'écoulement dans les périmètres publics irrigués

Promoteur : L'O.N.V.M.-P.F.I. et /ou les Offices régionaux de mise en valeur des périmètres irrigués.

Localisation : 39 Centres sont prévus dans 9 Gouvernorats (8 à Kairouan, 6 à Sousse, 5 à Bizerte, 3 à Kasserine, 2 à Jendouba, 2 à Gafsa, 1 à Tunis, 1 au Kef, 1 à Gabès).

Description : Le projet vise à équiper les PPI les plus isolés en infrastructure commerciale, incluant les bâtiments, l'équipement de transport et de conditionnement. L'ensemble de ces moyens seront ensuite exploités soit directement par l'ONVMI et/ou les Offices régionaux de mise en valeur des PPI, soit par des coopératives de services lorsque cela sera possible.

Coût et calendrier : Sur un investissement total de 776.000 D, un crédit d'études de 30.000 D a été prévu pour 1973, les Centres pouvant être réalisés à partir de 1974.

	1973	1974	1975	1976	Total
Etudes	30	-	-	-	30
Infrastructure	-	non programmé précisément			546
Matériel de transport	-	"	"	"	200
Total des investissements	30		746		776

OBJET : 13

Dénomination : Projet de création de centres d'approvisionnement et d'écoulement dans les périmètres publics irrigués

Promoteur : L'O.N.V.M.-P.F.I. et /ou les Offices régionaux de mise en valeur des périmètres irrigués.

Localisation : 39 Centres sont prévus dans 9 Gouvernorats (8 à Kairouan, 6 à Sousse, 5 à Bizerte, 3 à Kasserine, 2 à Jendouba, 2 à Gafsa, 1 à Tunis, 1 au Kef, 1 à Gabès).

Description : Le projet vise à équiper les PPI les plus isolés en infrastructure commerciale, incluant les bâtiments, l'équipement de transport et de conditionnement. L'ensemble de ces moyens seront ensuite exploités soit directement par l'ONVMI et/ou les Offices régionaux de mise en valeur des PPI, soit par des coopératives de services lorsque cela sera possible.

Coût et calendrier : Sur un investissement total de 776.000 D, un crédit d'études de 30.000 D a été prévu pour 1973, les Centres pouvant être réalisés à partir de 1974.

	1973	1974	1975	1976	Total
Etudes	30	-	-	-	30
Infrastructure	-	non programmé précisément			546
Matériel de transport	-	"	"	"	200
Total des investissements	30		746		776

PROJET I4

Dénomination : Projet de création du groupeement interprofessionnel maraicher

Promoteur : Ministère de l'Agriculture

Localisation : Basé à Tunis, mais devant exercer un rôle à l'échelon national, et plus spécialement dans les zones maraichères orientées vers l'exportation.

Description : La création du groupeement interprofessionnel maraicher, à l'instar du GIAF pour l'arboriculture, est essentielle pour promouvoir et coordonner l'ensemble des actions menées dans le secteur maraicher.

Coût et calendrier : Il est prévu que le groupeement ait des ressources propres, provenant notamment d'opérations de courtage faites pour le compte d'exportateurs et de dotations parafiscales sous forme de taxes perçues au niveau de la production de la transformation ou de la commercialisation (et notamment exportation).

Il sera néanmoins nécessaire de prévoir au départ une dotacion ^{années} minimum de l'Etat sur le Budget Général, au moins pour les premières années de fonctionnement du Groupeement. Cette dotacion se justifie par le rôle de service public d'un tel organisme, le plupart de ses activités n'étant pas directement rentables pour lui.

Cette dotacion permettra au Groupeement de faire face en partie aux frais d'équipement et de fonctionnement détaillés comme suit :

	1973	1974	1975	1976	Total
<u>Crédits d'équipement</u>					
(véhicules, mobilier et machines de bureau)	II	-	-	-	II
<u>Crédits de fonctionnement</u>	(24)	(25,5)	(28)	(30,8)	(108,3)
- personnel (I)	18,5	19,4	21,5	25,4	82,6
- autres frais (loyer, télèx, documentation etc.....)	5,5	6,1	6,7	7,4	25,7
- Total					
<u>Total crédits de fonctionnement au sens large</u>	35	26	28	61	120

PROJET I4

Dénomination : Projet de création du groupeement interprofessionnel maraicher

Promoteur : Ministère de l'Agriculture

Localisation : Basé à Tunis, mais devant exercer un rôle à l'échelon national, et plus spécialement dans les zones maraichères orientées vers l'exportation.

Description : La création du groupeement interprofessionnel maraicher, à l'instar du GIAP pour l'arboriculture, est essentielle pour promouvoir et coordonner l'ensemble des actions menées dans le secteur maraicher.

Coût et calendrier : Il est prévu que le groupeement ait des ressources propres, provenant notamment d'opérations de courtage faites pour le compte d'exportateurs et de dotations parafiscales sous forme de taxes perçues au niveau de la production de la transformation ou de la commercialisation (et notamment exportation).

Il sera néanmoins nécessaire de prévoir au départ une dotations ^{années} minimum de l'Etat sur le Budget Général, au moins pour les premières années de fonctionnement du Groupeement. Cette dotations se justifie par le rôle de service public d'un tel organisme, le plupart de ses activités n'étant pas directement rentables pour lui.

Cette dotations permettra au Groupeement de faire face en partie aux frais d'équipement et de fonctionnement détaillés comme suit :

	1973	1974	1975	1976	Total
<u>Crédits d'équipement</u> (véhicules, mobilier et machines de bureau)	II	-	-	-	II
<u>Crédits de fonctionnement</u>	(24)	(25,5)	(28)	(30,8)	(108,3)
- personnel (I)	18,5	19,4	21,5	25,4	
- autres frais (loyer, téléx, documentation etc.....)	5,5	6,1	6,7	7,4	25,7
- Total					
<u>Total crédits de fonctionnement au sens large</u>	35	26	28	61	120

FIN

... **47** ...

VUES